

H.14.01.86

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

66501 DU 29/4/86

DECRET N° /MT/FFPS/DGFP/DGPFCE/YAV
Portant titularisation et nomination au
titre de l'année 1983 de ~~Monsieur~~ BOUNDZANG
(Georges-Claver) Ingénieur des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I, des services Tech-
niques (Eaux et Forêts).

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'ordonnance n° 019/84 du 23/8/84, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général
des Fonctionnaires des Cadres ;
Vu l'arrêté n° 2087/FF du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 60490/FF du 3/5/60, fixant le Statut Commun
des cadres de la catégorie A des services Techniques ;
Vu le Décret n° 62450/AF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;
Vu le Décret n° 62497 du 5 Juillet 1962, fixant les catégo-
ries et hiérarchies des Cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962, portant
Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 657170/FP.BE du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du Décret n° 62496/FP du 5 Juillet 1962, fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Popu-
laire du Congo ;
Vu le Décret n° 84456 du 8 Août 1984, portant nomination du
Premier Ministre ;
Vu le Décret n° 854423 du 07/12/85, portant nomination des
membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 854434 du 17/12/85, portant organisation des
intérims/Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 854260 du 5 Mars 1985, déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et ré-
visions des situations administratives des agents de l'Etat ;
Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Pari-
taire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 22 Octobre 1985 ;
Vu le Décret n° 63481/FP.BE du 26 Mars 1963, fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les Fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

DECRETE :

.../...

DGB.-

DCF.-

Mauz #

ARTICLE 1ER. - Monsieur BOUNDZANGA (Georges-Claver), Ingénieur Développement Rural, Stagiaire, des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts), en service à la Direction des Etudes et Planification (DEP) à Brazzaville, est titularisé et nommé au 1er échelon au titre de l'année 1983, pour compter du 17/12/1983 ACC = néant. de son grade

ARTICLE 2. - Le Présent Décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera ~~enregistré, publié au J.O.R.F. et communiqué partout où besoin sera.~~ 92

Brazzaville, le 29 AVRIL 1986

Par le PREMIER MINISTRE,
Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte, de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,

CS

Bernard COMBO MATSIONA. -

[Signature]

Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

- SCG/BC.....2
- JORPC.....6
- DGFP/DGPCE.....2
- DGB.....2
- DCF.....2
- MEF.....2
- SCFP.....2
- DAAF/SAP.....6
SAD/SCFP.....2
- INTERESSE.....3
- DOSSIER.....4
- BST/DGFP.....2

[Large X mark]